

Une salle unique en son genre

Par le collectif **Sauvons le Grand Écran (1)**.

La société Hammerson, propriétaire du centre commercial Italie2 (place d'Italie, Paris 13^e) et bénéficiaire d'une promesse de vente conclue dès octobre 2004 avec la société Europalaces (fusion des salles Pathé-Gaumont), s'apprête à entamer la démolition du complexe cinématographique Grand Écran, pour faire place aux enseignes Habitat et H & M, sans attendre le jugement du tribunal administratif sur les recours engagés. Or les autorisations d'implantation commerciale et le permis de construire ont été obtenus sur la base de dossiers incomplets et d'informations erronées. En l'absence d'agrément de la Ville de Paris, aucune cession ni changement d'affectation des locaux ne peut être validé. Une telle destruction serait contraire à la vocation culturelle du lieu dû-

ment établie par le cahier des charges (liant Europalaces-Gaumont et la Ville de Paris) comme étant « par nature un motif d'intérêt général ».

Après des mois de mobilisation, le collectif Sauvons le Grand Écran, constitué en association depuis décembre 2005, exprime à nou-

A aucun moment il n'a été fait mention des atouts exceptionnels de la salle, de ses performances indéniables.

veau son indignation face aux prétextes injustifiables invoqués pour cette opération, au seul nom d'intérêts privés.

Il serait en effet absurde de rayer de la carte une salle unique en son genre pour y substituer des enseignes commerciales déjà pré-

sentes à quelques stations de métro, en l'absence de tout appel d'offres auprès d'investisseurs à la recherche de salles de spectacle sur Paris.

Sur la base d'une prétendue chute d'exploitation, les mêmes chiffres erronés ont été repris par les instances officielles censées protéger la salle, de même qu'a été dissimulé le délai de validité du cahier des charges, point particulièrement crucial pour la validation du dossier.

Serge Blisko, maire du 13^e arrondissement, qui, en février 2005, s'était publiquement engagé à « s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de la salle », a donné son aval en commission d'équipement commercial le 22 juin 2006, malgré la

mobilisation des riverains, des élus et des associations. De même la Ville de Paris, qui disposait de trois voix sur six, n'a pas exercé son veto.

En 1992, la construction du Grand Écran Italie, présentée comme « grand chantier de l'État » et « réalisation de la municipalité », avait contribué à relancer la vie économique du quartier. Sa fermeture treize ans et demi plus tard, en janvier 2006, s'est faite en dépit de l'opposition clairement exprimée des Parisiens et des Franciliens.

À aucun moment il n'a été fait mention des atouts exceptionnels de la salle, de ses performances indéniables, ni des véritables causes de sa baisse d'attractivité, due à la médiocrité et aux incohérences de sa programmation, ainsi qu'à l'abandon progressif de la plupart des dispositions obligatoires du ■■■

L'HUMANITÉ . SAMEDI 24 NOVEMBRE 2007

En compensation, la Mairie fait valoir depuis deux ans un accord conclu avec EuroPalaces pour installer les Archives du cinéma au Gaumont-Rodin, fermé en 2003, et rénover les salles du Gaumont-Fauvettes, avenue des Gobelins. Or ces aménagements – s'ils devaient se réaliser un jour – ne viendront en aucun cas remplacer une salle aussi emblématique que le Grand Écran, ayant vocation à rassembler un large public populaire venant de toute l'Île-de-France, au cœur d'un des arrondissements les plus peuplés et les mieux desservis de la capitale, déjà en manque d'équipements culturels.

(1) Pour signer le manifeste : www.sauvonslegrandecran.org.

*** cahier des charges propres à rentabiliser un équipement de cette envergure : organisation de manifestations en tout genre (festivals, avant-premières...), retransmissions d'événements sportifs, location pour congrès, conventions...